

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Subvention exceptionnelle à l'association du Croissant Rouge du Kurdistan

EXPOSE DES MOTIFS

Après trois ans de guerre civile en Syrie, un nombre impressionnants de syriens tentent d'échapper aux combats. Ces populations civiles d'Irak et de Syrie ont été contraintes de fuir par centaines de milliers les atrocités commises par les djihadistes qui combattent aujourd'hui les forces kurdes, notamment autour de la ville de Kobanê, au Kurdistan de Syrie.

Depuis le déclenchement des opérations de Daesh contre les Yézidis et Kobanê, les réfugiés sont arrivés en masse. Ils sont aujourd'hui près de 200 000 dans tout le Sud-Est de la Turquie dont 80 000 dans la région de Suruç et Urfa. En Turquie, les villes frontalières avec la Syrie sont les seules à faire face à l'urgence, prenant en charge l'accueil des réfugiés. Néanmoins, selon les informations des associations de solidarité, le gouvernement turc et son organisme d'accueil des réfugiés (AFAD) n'accueillent dans ses camps de toile pas plus de 7 000 personnes.

Les villes Kurdes d'Irak, de Turquie et de Syrie, portent secours à ces populations dans un formidable élan de solidarité, mais se retrouvent souvent seules, confrontées à l'hostilité de leurs gouvernements centraux. Les besoins humanitaires grandissent de jour en jour. Les villes kurdes qui accueillent les réfugiés appellent à l'aide la communauté internationale pour une solidarité financière, humaine, matérielle. L'urgence est absolue !

La Ville d'Ivry-sur-Seine, reconnue « ville messagère de la paix », a toujours œuvré pour le développement de la solidarité internationale, la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, répondant régulièrement à l'urgence des situations de conflits pour aider les populations civiles qui en sont toujours les premières victimes.

C'est pourquoi je vous propose de mettre à disposition des Ivryens solidaires avec les réfugiés syriens, une urne d'appel à don dans le hall de l'hôtel de ville et d'accorder une subvention de 1 500 euros à l'association du Croissant Rouge du Kurdistan, association humanitaire reconnue pour sa rigueur et son expérience, pour soutenir son action d'urgence humanitaire et de solidarité internationale.

Les dépenses en résultant devront être prévues au budget primitif.

SOLIDARITE INTERNATIONALE

6) Subvention exceptionnelle à l'association du Croissant Rouge du Kurdistan

LE CONSEIL,

sur le proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1 et suivants,

vu la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale,

considérant que les populations civiles d'Irak ou de Syrie ont été contraintes de fuir par centaines de milliers les atrocités commises par les djihadistes qui combattent aujourd'hui les forces kurdes, notamment autour des villes de Kobanê, au Kurdistan en Syrie,

considérant que les villes kurdes d'Irak, de Syrie et de Turquie portent secours à ces populations mais que la situation humanitaire sur place est catastrophique et qu'un appel à l'aide de la Communauté internationale a été lancé pour une solidarité financière, humaine et matérielle,

considérant l'ampleur de cette crise humanitaire,

considérant que la Municipalité a toujours exprimé sa solidarité à l'égard des populations en grande difficulté, notamment en apportant un soutien aux initiatives humanitaires,

considérant que l'association du Croissant Rouge du Kurdistan est une association humanitaire reconnue pour sa rigueur et son expérience pour soutenir des actions humanitaires et de solidarité internationales,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 500 € au profit de l'association du Croissant Rouge du Kurdistan.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JANVIER 2015